



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 février 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Gabrielle KOEHREN
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicole FALCETTA

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Blandine BELLANCA
Nicole FALCETTA

Autres présents non votants :

Georges BUISSON
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Aurore FRAISSE
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Vice-président du CIAS
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Responsable administrative et financière du CIAS
Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 25 votants.

MARCHES PUBLICS

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac – Lot 12 : Sanitaire / Chauffage / Ventilation - Avenant n°2

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle du conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalités, l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires. S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PETITHOMME. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée. La consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux a été confié à l'entreprise SAS DTE INGENIERIE pour l'exécution des travaux du lot 12 (Sanitaire/Chauffage/Ventilation). Le montant initial du marché était de 80 083,00 € HT (96 099,60 € TTC).

Rappel de l'avenant 1 (présenté au bureau du 4 juillet 2019):

Pour rappel, un avenant 1 a été voté par délibération du Bureau du 4 juillet 2019 (moins-value de **31,00 € HT** (37,20 € TTC) pour :

- Des travaux supprimés : Climatisation (réduction de la puissance), réseaux multicouche (changement de matériau), réduction du traçage hors gel et suppression des miroirs.
- Des travaux ajoutés : lave-vaisselle dans office, ajout d'un robinet de puisage, ajout de siphons de sol et d'un meuble de cuisine.

Objet de l'avenant n°2 :

L'objet de l'avenant concerne la modification du système de climatisation afin de l'adapter au local à traiter (selon devis DE342) afin de s'adapter à l'évolution des normes entre le moment de la notification du marché et la réalisation effective des travaux (1 an).

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de 1 583,00 € HT (1 899,60 € TTC)

Le marché est donc porté à 81 635,00 € HT (97 962,00 € TTC) par le présent avenant, soit +1,938 % par rapport au marché initial.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 13 janvier 2020 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 151-05 – Salle du conseil communautaire.

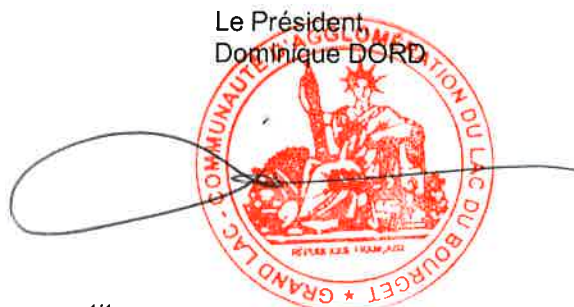
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 février 2020

Le Président
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular red official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND LAC - GRAND LAC * GRAND BOURGET' and a central emblem featuring a figure holding a torch. Below the emblem, it says 'DEPUIS 1838 19 JANVIER 2015'.



Marché n°18-44
Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac

LOT N°12
SANITAIRES – CHAUFFAGE - VENTILATION

AVENANT N°2

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SAS DTE INGENIERIE domiciliée 8 rue Barthélémy Thimonnier – 38320 POISAT, représentée par THIBERT Loïc et désigné ci-après par l'expression « SAS DTE INGENIERIE »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux relatif à la création de la salle du conseil communautaire, Grand Lac a confié à l'entreprise SAS DTE INGENIERIE, domiciliée 8 rue Barthélémy – 38320 POISAT, la construction de la salle du conseil communautaire dans le cadre du lot 12 Sanitaires – chauffage - ventilation et pour un montant de 80 083,00 € HT (96 099,60 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016, décomposé en douze lots :

- Lot n° 01 : Gros œuvre
- Lot n° 02 : Charpente métallique - Bardage
- Lot n° 03 : Menuiserie extérieure aluminium - Fermetures
- Lot n° 04 : Cloisons - Doublages - Plafonds
- Lot n° 05 : Chapes
- Lot n° 06 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 07 : Carrelage - Faïence
- Lot n° 08 : Peinture
- Lot n° 09 : Revêtements de sols souples
- Lot n° 10 : Électricité : courants forts
- Lot n° 11 : Électricité : courants faibles
- Lot n° 12 : Sanitaire - Chauffage - Ventilation

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant a pour objet de modifier le système de climatisation afin de l'adapter au local à traiter (selon devis DE342) et d'ajouter un déversoir mural avec grille mobile dans le local rangement (selon devis DE351).

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de **1 583,00 € HT** (1 899,60 € TTC)

Montant initial du marché de travaux passé par Grand Lac avec l'entreprise SAS DTE INGENIERIE :
80 083,00 € HT (96 099,60 € TTC)

Pour rappel : Montant de l'avenant n° 01 en moins-value : **-31,00 € HT** (-37,20 € TTC)

Le marché est donc porté à : 81 635,00 € HT (97 962,00 € TTC) par le présent avenant, soit +1,938 % par rapport au marché initial.

Rappel des prestations modifiées par les avenants 1 et 2 :

Suppression de l'article 5.3.3- Traçage des conduits hors gel	- 360,00 € HT
Suppression de l'article 5.2.13- Miroirs	- 340,00 € HT
Modification de la distribution des réseaux EF et EC en tuyauterie type Multicouche (devis DE350)	- 160,00 € HT
Ajout d'une attente pour lave-vaisselle dans l'office cuisine (devis DE335)	105,00 € HT
Ajout robinet de puisage (devis DE351)	101,00 € HT
Ajout de 2 siphons de sol (devis DE351)	578,00 € HT
Ajout d'un déversoir mural (devis DE351)	301,00 € HT
Ajout d'un meuble de cuisine (devis DE370)	220,00 € HT
Modification du système de climatisation (devis DE342)	1 107,00 € HT

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À, le

À, le

Pour la société SAS DTE INGENIERIE

M. Loïc THIBERT
Président de la société
SAS DTE INGENIERIE

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 12 : Sanitaire / Chauffage / Ventilation - Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 13/02/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2020

Numéro de l'acte : d3173 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200204-d3173-DE

Date de décision : 04/02/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires